

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 118**

*Affaires Juridiques & Gestion de  
l'Assemblée*  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : **CL / G.GABERTHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 8 DECEMBRE 2020**

**L'an deux mille VINGT, le SEIZE DECEMBRE à 17H30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRESENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Patrick MOULART pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Samia SERHANI pouvoir à Caroline LEROY  
Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO  
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE  
Malika TAJDIRT pouvoir à Annick LEBRUN  
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Rémy PAUVROS  
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

**EXCUSE(E)S :**

**ABSENT(E)S :** Brigitte PATFOORT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Aymeric MERLAUD

**OBJET :** Délocalisation partielle du Marché de la Place de Wattignies qui se tient chaque samedi matin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles :  
L2224-8 à L 2224-29 relatifs aux halles et marchés,

Vu la délibération n°27 du 29 mars 2019 relative à la demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif « Projet territoriaux structurant » 2019-2020,

Vu la délibération n°28 du 29 mars 2019 relative à la demande de subvention et d'autorisation d'engagement de travaux - dotation de soutien à l'investissement local 2019 - projet du marché couvert,

Vu la délibération n°29 du 29 mars 2019 relative au réajustement de l'autorisation de programme n°47 « action cœur de ville » - Réalisation d'un marché couvert,

Vu la délibération n°55 du 18 juin 2019 relative à la création d'une halle couverte et close sis place de Wattignies,

Vu la délibération n°83 du 18 juin 2019 portant désaffectation de la place Wattignies à usage de parking et affectation à usage de halle couverte et close,

Vu l'avis favorable de la commission « Foires et marchés, circulation et stationnement, fêtes, cimetières et affaires administratives » en date du 16 novembre 2020,

Vu l'avis favorable :

- De la fédération nationale des marchés de France, rendu le 19 novembre 2020
- Du syndicat des marchés de France, émis le 23 novembre 2020

Considérant, en vertu des dispositions de l'article L2224-18 précité, qu'avant toute délibération sur la création, le transfert ou à la suppression d'une halle ou d'un marché communal, les organisations professionnelles intéressées, doivent impérativement être consultées afin d'émettre un avis dans le délai d'un mois,

Considérant que la commune, a par délibération n°55 précitée, décidé de la création d'une halle couverte et close située à proximité immédiate du futur tiers lieu et du marché traditionnel de la Place de Wattignies,

Considérant que ce nouvel équipement commercial permettra à terme d'accueillir une vingtaine de commerces, de restaurants et favorisera les circuits courts, les produits locaux et régionaux ainsi que des produits bio,

Que dans le cadre de ce projet, il apparaît nécessaire de délocaliser une partie du marché actuellement implanté dans le périmètre de cette construction,

Qu'entre 35 et 40 commerçants sont concernés par cette délocalisation sur un total d'une soixantaine de commerçants titulaires,

Que la commission consultative ad 'hoc s'est tenue le 04 novembre dernier en présence de ces commerçants et d'un représentant du Syndicat des Marchés de France,

Qu'à l'unanimité, la décision a été prise de rester sur la place de Wattignies pour être en lien direct avec la future halle close et couverte, malgré la proposition d'autres plans, notamment la délocalisation vers la Place des Arts,

Que le rejet de cette dernière proposition a été motivée par la difficile accessibilité des camions au site,

Considérant que le stationnement qui sera pris par les commerçants sera récupéré par la création d'îlots de parking tout autour de la Place et d'une nouvelle zone de stationnement au niveau de l'ancienne zone de la Clouterie (à 5 minutes à pied),

Que des aménagements spécifiques seront réalisés pour répondre aux besoins d'accès à l'eau et à l'électricité,

Que tout sera mis en place afin que ces aménagements soient opérationnels dès le mois de janvier 2021, date prévue pour cette délocalisation,

Que les commerçants seront installés en 3 allées disposées perpendiculairement à leur emplacement actuel,

Que d'autres commerçants pourront être, quant à eux, installés devant les immeubles de la Place de Wattignies comme l'indique le plan,

Que s'agissant des commerçants volants, des emplacements leur seront proposés sur la Place des Arts et sur l'Avenue de Verdun pour redynamiser ces lieux,

Que cette proposition convient à l'ensemble des commerçants présents lors de la commission consultative car elle permet de garder l'esprit du marché sur la Place de Wattignies, tout en concentrant le maximum de commerçants sur un même lieu,

Considérant que tous ces emplacements seront attribués en donnant priorité à l'ancienneté, à l'assiduité, dans le respect de la non-concurrence et des besoins en eau et électricité,

Considérant de surcroît que la Fédération Nationale des Marchés de France et le syndicat des marchés de France sur le Sambre Avesnois ont émis respectivement un avis favorable pour la délocalisation partielle du marché de la Place de Wattignies du samedi matin.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité,**

**1 vote CONTRE (JP ROMBEAUT)**

- **Autorise** la délocalisation partielle du marché de la Place de Wattignies qui se tient chaque samedi matin.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 DEC. 2020

Affiché le : 08 JAN. 2021

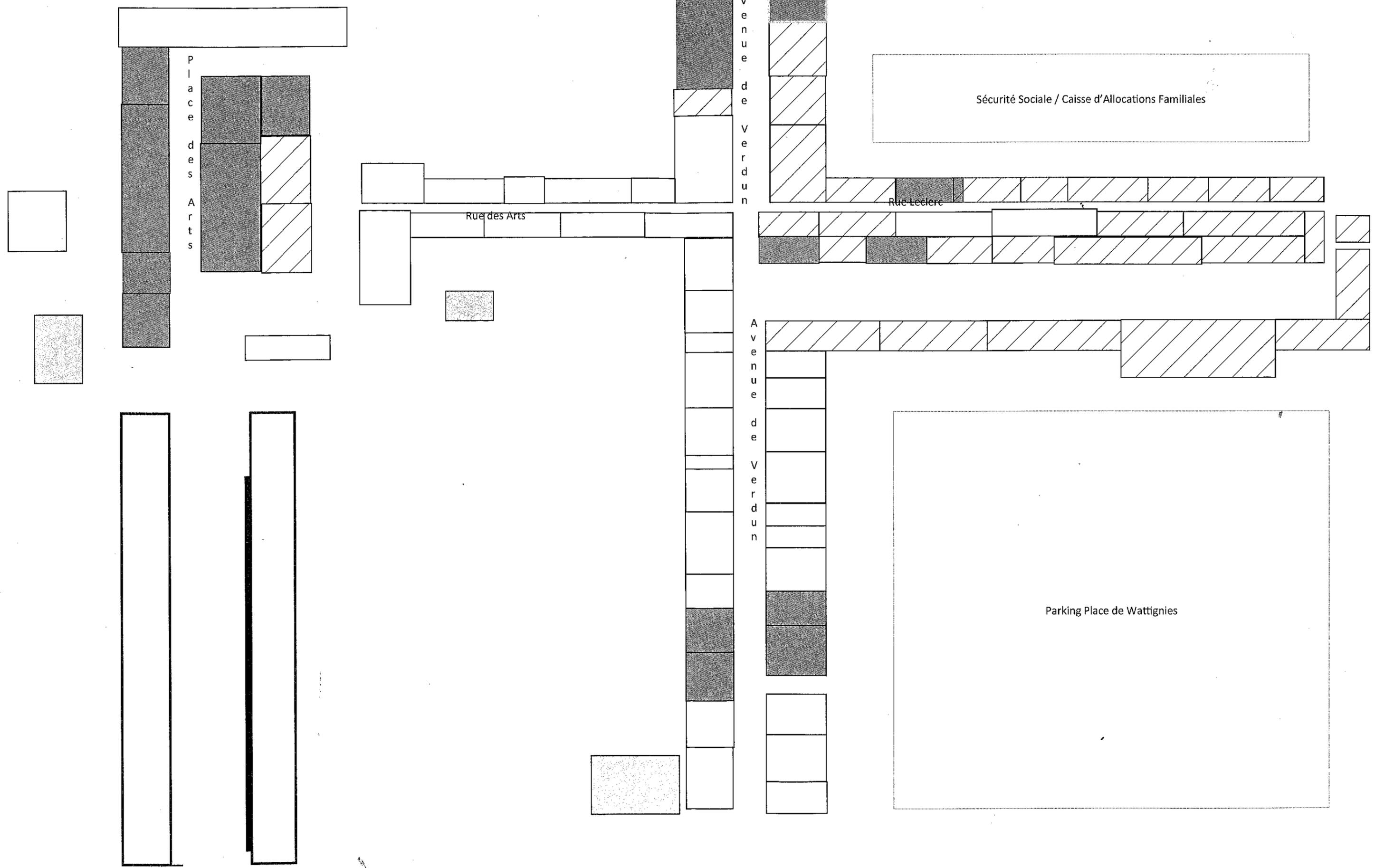
Notifié le :

Places disponibles

Commerçants délocalisés

Envoyé en préfecture le 30/12/2020  
Reçu en préfecture le 30/12/2020  
Affiché le **SLOW**  
ID : 059-215903923-20201216-D\_118\_2020-DE

# Plan place Wattignies au 09/11/2020



Sécurité Sociale / Caisse d'Allocations Familiales

Parking Place de Wattignies

P  
l  
a  
c  
e  
  
d  
e  
s  
  
A  
r  
t  
s

A  
v  
e  
n  
u  
e  
  
d  
e  
  
V  
e  
r  
d  
u  
n

A  
v  
e  
n  
u  
e  
  
d  
e  
  
V  
e  
r  
d  
u  
n

Rue des Arts

Rue Leclerc

VILLE DE MAUBEUGE  
bureau d'études  
MARCHE COUVERT  
place de Wattignies

Novembre 2020 Direction des services techniques  
Tel: 30.27.53.75.02 - Fax: 03.27.53.75.23 Echelle: 1/250





FÉDÉRATION  
NATIONALE DES  
MARCHÉS DE  
FRANCE

Envoyé en préfecture le 30/12/2020

Reçu en préfecture le 30/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20201216-D\_118\_2020-DE



Monsieur Arnaud Decagny  
Maire de Maubeuge  
Place du Docteur Pierre Forest  
59600 Maubeuge Cedex

Paris, le 19 novembre 2020

**Objet :** votre demande d'avis sur la réorganisation du marché en raison du projet de construction d'une halle

**Dossier suivi par** Madame Mathilde Jadas

**Vos réf :** 2020/D/9053

**Nos Réf :** M.R/Ch. B

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance datée du 5 novembre 2020 et réceptionnée par nos services en date du 16 novembre 2020, aux termes de laquelle et conformément à l'Article L.2224-18 du CGCT vous sollicitez notre avis sur la réorganisation du marché, afin que vous puissiez mener à bien votre projet de construction d'une halle close et couverte.

Après avoir consulté Monsieur Jean-Claude Carlier notre représentant dans le département du Nord, nous nous rangeons derrière son avis favorable, qui est aussi celui de la commission consultative des marchés, à laquelle il est associé.

En espérant que la construction de cette halle contribuera au développement des activités ambulantes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre meilleure considération.

Monique Rubin  
Présidente



---

**De :**

**Envoyé :** lundi 23 novembre 2020 17:47

**Objet :** TR: courrier Maubeuge

Bonsoir

Comme je les indiquer à la fédération je confirme

Mon avis favorable pour l'implantation du marché couver à MAUBEUGE

Si je dois vous renvoyer le document rempli vous me le signaler  
merci

Un regret cependant, pour les commerçants sédentaires de notre marché, aucune demande  
leurs a été faite, s'il voulait connaitre les critères, (éventuellement intéressé), ils se sentent  
exclus

Bonne soirée

Mr Carlier JC

---